
Présidence : Pays-Bas**482ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL**1. Date : Dimanche 30 novembre 2003

Ouverture : 18 h 30

Clôture : 18 h 40

2. Présidence : M. J. de Visser3. Sujets examinés — Déclarations — Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA POURSUITE DU DIALOGUE ET DE LA COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES POUR LA COOPERATION ET SUR L'EXAMEN DES POSSIBILITES D'ETENDRE A D'AUTRES LES NORMES, LES PRINCIPES ET LES ENGAGEMENTS DE L'OSCE (non adoptée)

Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA COMMUNICATION AU CONSEIL MINISTERIEL DU PROJET DE DECISION SUR LA TOLERANCE ET LA NON-DISCRIMINATION

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 569 (PC.DEC/569) sur la communication au Conseil ministériel du projet de décision sur la tolérance et la non-discrimination ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

A annoncer.